



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 17 mai 2019

COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 14 MAI 2019

Quelques informations, toujours pas de concertation et une parole de l'État encore crédible ?

Le comité technique des DDI s'est réuni le 14 mai 2019 sous la présidence de Marc GUILLAUME, secrétaire général du gouvernement (SGG). Il s'agissait d'un CT re-convoqué suite au boycott de toutes les organisations syndicales le 17 avril dernier, pour dénoncer l'absence de transparence et le manque de dialogue social, notamment dans la conduite de la réforme des secrétariats généraux des DDI.

L'UNSA était représentée par Robert BAYLOCQ, Steve MAZENS et Yves PAPLORAY.

Vous trouverez, ci-après, la déclaration de l'UNSA.

En réponse aux déclarations des deux organisations présentes (UNSA et CFTD), le SGG a justifié le manque de réponses de l'administration par le boycott des organisations syndicales (*c'est le serpent du dialogue social qui se mord la queue...*).

Il a néanmoins d'emblée reconnu que la date du 1^{er} janvier 2020, pour la création des SG communs, était difficile à tenir et annoncé un desserrement du calendrier de la réforme comme demandé par les représentants du personnel et suggéré par la mission inter-inspections.

L'administration se fixe désormais, en fonction des particularités locales, la possibilité d'échelonner les fusions jusqu'au 30 juin 2020. Cela signifie que les départements qui seront prêts avant pourront fusionner dès le 1^{er} janvier 2020, mais que le 1^{er} semestre est « utilisable » pour les autres selon les mots du SGG.

Le préfet KUPFER, chargé de mission auprès du SGG, a ensuite pris la parole pour détailler les premiers grands principes de la réforme :

La réforme se fera en concertation avec « un dialogue social fort au niveau local et national » (*on attend avec impatience !*)

Trois grands principes sont retenus pour ces SG communs :

- Un « caractère interministériel marqué » pour un service rendu au moins équivalent à celui offert par chacun des SG des DDI.
- Une méthode de gouvernance du SG collective, impliquant préfets, directeurs et tous ceux qui ont à y connaître.
- La préservation des capacités managériales des Directeurs des DDI, tout en les délestant de tâches de gestion et leur permettre de se consacrer plus fortement à leurs activités-métiers

Sur le périmètre des fonctions supports concernés :

La RH fera partie du SG commun mais « de manière particulière, mais pas à n'importe quelles conditions », un tri a été réalisé (*sans les représentants du personnel*) et un tableau est en cours de finalisation (*pas transmis aux OS*) pour choisir ce qui sera transféré ou non au SG commun. Les exemples de la mobilité, des avancements, de l'indemnitaire et du dialogue social ont été présentés comme restant « à la main du directeur ». Les tâches de production (classement, éligibilité ...) pourront être réalisées par le SG commun mais le décisionnaire restera le directeur de la DDI.

Le souhait de l'administration est que le périmètre soit le plus large possible afin de « rendre le maximum de temps aux directeurs » et de construire des entités substantielles permettant d'offrir des « postes de débouchés attractifs pour l'encadrement ».

Sur l'intégration ou non de ce SG commun à la préfecture, la main sera laissée au local (*préfet ?*) qui pourra choisir un service intégré à la Préfecture ou un service hors préfecture, le cas des « petits » départements ne comportant que peu d'agents en SG a été cité comme justifiant un rattachement à la Préfecture. ***A la demande de l'UNSA, l'administration a indiqué qu'il n'y aurait pas de seuil fixé nationalement (en termes d'effectifs par exemple). Les Préfets auront donc toute latitude d'organisation de ce SGC.***

Sur le statut des personnels :

L'administration veut rendre attractif les postes de SG fusionnés (emplois DATE ou de conseillers d'administration car pas de décision prise à ce stade) mais là-aussi ce sera adaptable en fonction de la situation locale et notamment de la taille des SG.

Le choix de placer les personnels fusionnés en mise à disposition, position normale d'activité ou détachement, n'aurait pas été tranché, mais l'administration prévient qu'elle ne veut pas de « coquilles vides » et qu'elle compte mettre à profit le premier semestre 2020 pour déployer un effet de « persuasion » auprès des agents concernés.

Sur la question d'un droit au retour pour les agents, l'administration est restée évasive.

Des préfigureurs seront en outre désignés « d'ici juillet 2019 »

Questionné par les organisations syndicales qui ont demandé plus de précisions sur la conduite du dialogue social, l'administration a précisé que :

Le SG du Ministère de l'Intérieur a souhaité qu'il y ait une instance locale de dialogue social informel en Préfecture (*pas en DDI ?*). Des réunions communes Préfectures et DDI, avec la présence de tous les représentants du personnel, a été demandée.

L'UNSA a relevé que si les préfigureurs seront nommés avant l'été 2019, l'instruction relative à cette réforme devra elle aussi être publiée avant l'été, soit « demain ». Nous avons demandé à être consultés sur cette instruction sans vraiment obtenir de réponse, le SGG a simplement annoncé qu'un « point d'étape » serait fait lors du prochain CT, en se retranchant derrière l'absence d'informations substantielles dans l'instruction.

A la demande des organisations syndicales, l'administration a précisé que des SG fusionnés sur plusieurs départements ne sont pas prévus.

L'UNSA et la CFDT ont demandé à disposer du rapport de la mission d'inspection et à tout le moins, le bilan d'étape qui a dû être déjà remis, mais le SGG n'a pas répondu sur ce point et le représentant de la mission d'inspection, présent au sein du CT, n'a pas été invité à s'exprimer.

L'UNSA a mis en avant les contraintes immobilières qui semblent peu prises en compte par l'administration et s'est interrogée sur les conséquences de la fusion sur les mutualisations déjà existantes, par exemple avec des directions régionales.

L'administration a pris l'exemple des services juridiques qui ont été identifiés comme devant rester adossés aux fonctions métiers, mais que les pôles juridiques interministériels, déjà mis en place, ne seront pas remis en cause.

L'UNSA a questionné l'administration sur le statut précis des personnels transférés. En effet, même si le SG commun à une vocation « interministérielle » puisque positionné en tant que « prestataires de services » au bénéfice de tous les agents quel que soit leur origine ministérielle, il devra néanmoins être adossé à un ministère et leurs agents avec.

En réalité, l'ensemble des personnels des préfectures passant sous le BOP 354 (fusion du BOP 307 et 203), les agents des SG fusionnés deviendront, de fait, des agents du Ministère de l'Intérieur, gérés par celui-ci.

Implicitement, l'administration a validé le fait que ce sont les dispositions de gestion du Ministère de l'Intérieur qui devraient s'appliquer (règles de gestion d'IFSE, NBI, promotions, action sociale et régime ARTT de Préfecture selon toute vraisemblance).

Sur le rôle du préfigurateur et le pouvoir décisionnaire qui tranchera en cas de désaccord, l'UNSA a interrogé le SGG qui a dit ne pas imaginer des divergences insurmontables en local entre directeurs et préfets...

Concernant les personnels techniques qui n'ont pas d'équivalent au Ministère de l'Intérieur, le représentant de ce ministère a déclaré qu'ils seront « vigilants, au cas par cas » pour traiter les situations particulières comme cela a été fait dans les précédents transferts (eau et biodiversité ou sécurité routière pour les DDT-M).

Les organisations syndicales se sont fortement interrogées sur la pertinence de mener une telle réforme alors que le périmètre des DDI n'est pas encore « stabilisé » suite à la circulaire du 24 juillet sur la réforme territoriale de l'Etat. Le SGG a renvoyé ce sujet aux prochaines instances en mettant en avant la conférence de presse du Président de la République dont les décisions n'ont pas encore donné lieu à des déclinaisons concrètes (proximités, décentralisation accrue...).

Ensuite, l'administration a détaillé les différents chantiers comptables et financiers engagés par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'année transitoire de 2019 sur la fusion du 333 et du 307 (futur BOP 354). Les directeurs départementaux resteraient autonomes dans leurs choix budgétaires ; chaque RUO discutera avec chacun des DDI.

L'UNSA et la CFDT ont demandé une suspension de séance au cours de laquelle elles ont fait le constat d'un défaut de concertation de leurs organisations dans le processus de décision et d'une absence quasi-totale de documents écrits. Même le rapport de la mission inter-inspections n'a toujours pas été communiqué aux organisations syndicales !

A notre retour en séance nous avons exigé de l'administration :

- La communication immédiate du rapport de l'inter-inspection.
- La mise en place de groupes de travail locaux et nationaux sur la réforme avec les représentants des personnels de DDI et de Préfectures.
- La présentation pour avis du projet d'instruction au prochain CT des DDI.
- La communication de la lettre de missions des préfigureurs.
- Un point sur les projets du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Président de la République.

Tout en relevant les progrès dans l'information des représentants suite au boycott de l'instance, nous avons rappelé que le dialogue social ne peut se passer de documents écrits et que certains sont demandés de longue date par nos organisations. Nous avons redit la forte inquiétude que soulève le manque d'informations concrètes chez les agents concernés.

Face aux réponses trop évasives du SGG (« nous vous devons des réponses », « on essaiera de faire droit à vos remarques et revendications »). L'UNSA et la CFDT ont quitté la séance à 16H20.

Pour l'UNSA, ce comité technique a certes apporté un petit mieux dans l'information des personnels sur la réforme, mais il aura fallu passer par un boycott et une re-convocation pour obtenir quelques bribes d'informations. Le dialogue social part d'un niveau tellement bas, qu'on ne peut qu'être insatisfaits du manque d'association des représentants des personnels au processus de décision et des questions toujours sans réponses si près des échéances de la réforme.

Si l'administration a listé les grandes orientations, elle n'a toujours pas annoncé ou confirmé les modalités de transfert des personnels. Elle s'est certes interrogée sur le statut d'emploi du cadre dirigeant du futur SGC, mais n'a pas répondu aux questions sur le sort des agents et des cadres dont les postes seront supprimés, ce qui interpelle. Aucune information sur les dispositifs financiers d'accompagnement (restructuration par exemple).

Pour ces agents là, on devrait se contenter d'informations verbales et souvent évasives. **L'UNSA ne s'en contente pas.**

Tout en adoptant une expression différente lors de ce CT qui a permis d'obtenir quelques informations, mais de rappeler les revendications essentielles, l'UNSA et la CFDT ont souhaité confirmer rester dans l'intersyndicale. En accord avec la CFDT, une lettre ouverte va être adressée au SGG, il lui appartiendra d'adresser l'ensemble des documents nécessaires attendus pour faire du prochain CT un véritable lieu de négociation.

Dernière minute :

Le projet de circulaire du Premier Ministre rendant une partie des arbitrages attendus, dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État, a fuité....

Pourtant, le 14 mai, le SGG a clairement dit à la délégation UNSA que ces arbitrages n'étaient pas rendus. Ce mensonge marque une nouvelle fois un total irrespect des représentants du personnel et met en doute la parole de nos plus hautes autorités de l'État.

L'UNSA et la CFDT étaient, pour une autre raison, bien fondées à quitter la séance avant la fin du dernier CT !